

Séance du 20 décembre 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.



PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM Massé, Delas, Mme Dufrière, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Gramont, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Casenave à M. Causse

ABSENT : Mme Larran-Lange

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : MAISON DES ASSOCIATIONS - Centre de Ressources et d'Appui à la Vie Associative - Convention avec les associations "Initiatives INSTEP" et "Sports Pyrénées Emploi 64"

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les associations régies par la loi 1901 jouent un rôle fondamental en participant au développement local des territoires. Elles sont, de nos jours, de plus en plus confrontées aux enjeux de la professionnalisation et de la consolidation de leurs activités. C'est pourquoi, il est de plus en plus nécessaire, voire indispensable, qu'elles connaissent et respectent le cadre juridique dans lequel elles s'inscrivent.

De leur côté, les collectivités territoriales étant en relation quotidienne avec le milieu associatif, ne peuvent rester inactives face à cette évolution en termes réglementaire, économique ou d'activité et se doivent de fournir à ces associations les moyens nécessaires à leur fonctionnement.

.../...

C'est en ce sens, et consciente de l'évolution des contraintes et exigences qui pèsent sur ce secteur et de sa responsabilité en matière de soutien que la ville de Bayonne entend s'investir.

Aussi, et après avoir réalisé et ouvert en novembre 2006 une maison des associations, la ville souhaite aujourd'hui, comme elle s'y était engagée, mettre en place un Centre de Ressources et d'Appui à la Vie Associative qui offrira aux associations des services de soutien et d'accompagnement.

Ce centre aura pour mission d'organiser à l'intention des dirigeants, animateurs ou éducateurs ou tout simplement adhérents d'associations :

- des séances d'information et de sensibilisation animées par des experts du milieu associatif mais aussi par des partenaires institutionnels. Elles traiteront des thèmes et des problématiques que rencontrent au quotidien les associations dans le domaine de la gestion et de l'animation
- des ateliers de formation plus approfondis sur des besoins spécifiques
- des permanences régulières de partenaires institutionnels ou techniques. Les associations pourront ainsi rencontrer individuellement, sur rendez-vous, les interlocuteurs spécifiques selon leurs champs de compétence.
- Enfin, et dès 2009, un espace documentaire sera installé permettant aux dirigeants, animateurs ou tout simplement aux adhérents d'associations de trouver toute la documentation relative à la vie associative mais aussi d'avoir accès aux banques de données spécialisées.

Pour le fonctionnement de ce Centre, nous souhaitons nous faire accompagner du Dispositif Local d'Accompagnement créé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale avec la Caisse des Dépôts et le Fonds Social Européen qui ont délégué le portage de ce dispositif, dans notre département, à deux associations « Initiatives INSTEP » et « Sports Pyrénées Emploi 64 ». Nous pourrions ainsi bénéficier de l'expérience et du réseau d'experts de ces dernières.

Je vous propose donc d'approuver les termes de la convention ci-annexée qui détermine les modalités de ce partenariat entre la ville de Bayonne et les deux associations et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à la signer.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.